

Votre référence devis d'assurance : **22077039402-1**

Votre référence client : **W3309956**

Votre contrat : **Auto Bonus Formule Maxi**

Ce devis d'assurance, établi sur 6 pages le 19/07/2022, est valable 60 jours à compter de sa date d'établissement. Il se compose du document d'information normalisé sur le produit Auto Bonus, des Conditions Générales principales et annexes (Références citées sous le paragraphe DÉTAIL DE VOTRE COTISATION). Le présent devis n'engage pas l'assureur.

LE SOUSCRIPTEUR ET LE VÉHICULE

LE SOUSCRIPTEUR

CASAMENTO JEAN FRANCOIS

Coefficient Réduction Majoration : **0.50**

LE VÉHICULE

Marque : **PEUGEOT** Modèle : **2008 II**

Usage : **Vie privée + Trajets travail**

Lieu de garage : **33130 BEGLES**

VOS GARANTIES - FORMULE Maxi -

GARANTIES PRINCIPALES (Plafonds)	FRANCHISES*	ACQUISES
Responsabilité civile Dommages corporels illimités ; dommages matériels jusqu'à 100 000 000 € • dont dommages matériels d'incendie et explosion 1 300 000 €	0 €	Oui
Défense pénale et recours suite à accident Seuil d'intervention 400 € HT	-	Oui
Bris de glaces	100 €	Oui
Vol / Incendie - Tempête - Explosion	695 € Valeur à dire d'expert	Oui
Catastrophes Naturelles	Montant défini selon arrêté ministériel	Oui
Catastrophes Technologiques	-	Oui
Attentats et Actes de Terrorisme	-	Oui
Dommages Tous Accidents	695 € Valeur à dire d'expert	Oui

* Franchise Conduite Exclusive : 750 €

* Franchise conducteur novice : 750 €

EXTENSIONS/OPTION DES GARANTIES	FRANCHISES	ACQUISES
Protection du Conducteur Protection optimale, roulez tranquille avec votre capital choisi de 150 000 Euros	Franchise absolue de 15% d'AIPP (Atteinte à l'intégrité physique et psychique)	Oui
Assistance Une assistance de qualité disponible 24h/24 et 7j/7 en cas de panne, d'accident, d'incendie, de vol ... (dépanneuse, prêt de véhicule, réparation rapide sans avance de frais, assistance voyage,...) Vous n'avez pas choisi cette garantie		Non
Rachat de franchise Bris de glaces Indemnisation du Bris de glace dès le 1 ^{er} Euro de réparation Vous n'avez pas choisi cette garantie		Non
Accessoires - Effets - Objets Couverture de vos effets personnels, contenus et accessoires dans votre véhicule (hors-série montés sur le véhicule) • Protection vol portée à 500 €	-	Oui
Protection Juridique Vous n'avez pas choisi cette garantie		Non
Forfait Kilométrique Vous n'avez pas choisi cette garantie		Non
Indemnisation plus Indemnisation en cas de perte totale de votre véhicule	-	Oui
Assurcotisation Prise en charge de votre cotisation d'assurance en cas d'accident ou arrêt de travail	-	Oui

VOTRE CONSEILLER



CHARENTON
GUILLAUME

06 95 88 80 80

(appel non surtaxé)

contact@aeconseils.fr

22 Rue Charles Chaumet
33140 VILLENAVE D
ORNON

Orias N° 12069078
Consultable sur www.orias.fr
(15587)

**VOTRE
COTISATION**
Mensuelle TTC* :
56.81 €

**À RÉGLER
À LA SOUSCRIPTION :**

120.83 €

période du
19/07/2022 au 19/09/2022

* Vous trouverez le détail de la
cotisation à la page suivante

**QU'EST-CE
QU'UNE
FRANCHISE ?**

En cas de sinistre,
c'est une somme qui
reste à votre charge
selon les termes de votre
contrat

Votre référence devis d'assurance : **22077039402-1**

Votre référence client : **W3309956**

Votre contrat : **Auto Bonus Formule Maxi**

LE DÉTAIL DE VOTRE COTISATION du 19/07/2022 au 18/07/2023 inclus

MONTANT TOTAL DE VOTRE COTISATION : 688,93 € TTC

Cette cotisation inclut :

- **Les Garanties Principales⁽¹⁾ : 467,24 €**

La cotisation de référence 934,51 € - Votre Coefficient Réduction Majoration (CRM) : 0.50
(hors garanties annexes, hors taxes et hors frais annexes de courtage, dont garantie Catastrophes Naturelles 3,29 €)

- **Les Garanties Annexes⁽²⁾ (non soumises au CRM) : 57,52 €**

(hors taxes et hors frais annexes de courtage)
dont Protection du conducteur 25,00 €, Catastrophes technologiques 1,03 €, Assurcotisation 4,73 €, Accessoires 26,76 €.

- **Les Taxes : 114,12 €** (hors frais annexes de courtage)

dont Contribution Solidarité Victimes d'Actes de Terrorisme et d'autres infractions : 5,90 €
dont Catastrophes Naturelles : 0,59 €

- **Les Frais Annexes de Courtage : 50,05 €**

Gestion APRIL Partenaires⁽⁵⁾ : 50,05 €

⁽¹⁾ **Assureur** : Conditions Générales référencées CG_AUTO_03.2022 - Allianz IARD - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital de 991 967 200 euros - Siège social : 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense cedex 542 110 291 - RCS Nanterre.

⁽²⁾ **La Protection du conducteur** : Conditions Générales référencées CG_AUTO_03.2022 - Allianz IARD - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital de 991 967 200 euros - Siège social : 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense cedex 542 110 291 - RCS Nanterre.

⁽³⁾ **La garantie Assurcotisation** : Conditions Générales référencées CG_AUTO_ASC_01.2021 - Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09

⁽⁵⁾ Les frais de gestion APRIL Partenaires ne sont pas remboursables en cas de résiliation du contrat avant son terme, quel que soit le motif et la partie à l'initiative de cette résiliation.

Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'art. 261C2 du Code Général des impôts.

En cas de résiliation pour fausse déclaration non-intentionnelle (dossier incomplet), des frais de 20 € seront appliqués.

FRÉQUENCE DE RÈGLEMENT SOUHAITÉE

Vous avez choisi comme fréquence de règlement : **Mensuel**

MODES DE RÈGLEMENT DISPONIBLES

Pour régler vos cotisations, nous vous recommandons le prélèvement bancaire : plus simple, plus économique et plus sécurisé !

Vous pouvez choisir d'être directement prélevé sur votre compte bancaire mensuellement ou annuellement.

Vous pouvez aussi choisir de régler vos cotisations par prélèvement carte bancaire.

VOTRE SOUSCRIPTION EN 3 ÉTAPES

①

Vérifiez l'exactitude des informations renseignées

②

Signez les conditions particulières

③

Adressez-les
à votre conseiller,
accompagnées
du comptant et des pièces
indiquées ci-dessous

LES PIÈCES À JOINDRE

Règlement du comptant

•
**Permis de conduire
valide du ou des
conducteurs déclarés :**
Copie Recto/Verso
Copie formulaire Cerfa*
(n°14879*01)

*En cas d'obtention de permis hors
UE et personne résident en France
depuis moins d'un an

•
**Certificat
d'immatriculation valide :**
Copie Recto

•
**Relevé(s)
d'information(s)
du ou des conducteurs
déclarés** :**
Copie Recto

**Datés de moins de 3 mois concernant
les 36 derniers mois d'antécédents
En cas de résiliation pour fausse déclaration
non-intentionnelle (dossier incomplet), des
frais de 20€ seront appliqués

Votre référence devis d'assurance : **22077039402-1**

Votre référence client : **W3309956**

Votre contrat : **Auto Bonus Formule Maxi**

LE(S) CONDUCTEUR(S) ET LE VÉHICULE ASSURÉ

LE CONDUCTEUR PRINCIPAL

CASAMENTO Jean Francois

Profession : **Salarié**

Date de naissance : **19/02/1966**

Permis en cours de validité obtenu le : **01/06/1984**

Conduite exclusive : **Oui**

(Franchise majorée en cas de conducteur non désigné)

Pays d'obtention du permis : **France**

Permis en cours de transformation : **Non**

Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) : **Non**

Coefficient Réduction Majoration retenu : **0.50**

Nombre d'années à 0.50 : **5**

LE CONDUCTEUR SECONDAIRE

illionet elisabeth

Profession : **Salarié**

Date de naissance : **19/09/1964**

Permis en cours de validité obtenu le : **01/07/1983**

Pays d'obtention du permis : **France**

Permis en cours de transformation : **Non**

Coefficient Réduction Majoration retenu : **0.50**

Nombre d'années à 0.50 : **5**

Lien de parenté avec le conducteur principal :
Conjoint(e)

LE VÉHICULE

L0 - S8

- 295 - 14D/31L / PE57026 - USHNS - J

PEUGEOT

2008 II - 1.2 PURE TECH 130 ALLURE EAT

Puissance : **7 cv**

Date de mise en circulation : **01/07/2022**

Véhicule actuellement assuré : **Non, depuis moins de 3 mois**

Mode de garage : **Parking Privé**

Lieu de garage habituel : **33130 BEGLES**

Titulaire du certificat d'immatriculation :
Souscripteur

Usage : **Vie Privée + Trajets Travail**

Date d'achat du véhicule : **01/07/2022**

Mode d'achat : **COMPTANT/CRÉDIT**

VOS DÉCLARATIONS



Vérifiez l'exactitude
des **informations**
renseignées, afin de
confirmer le tarif proposé

VOS AVANTAGES



Lors du **prêt de votre**
véhicule à un tiers,
aucune nécessité de
prévenir votre assureur :
celui-ci est
automatiquement couvert
en cas d'accident

PENSEZ À SOUSCRIRE

L'assistance de votre
véhicule !

- Une équipe disponible
24h/24 et 7j/7
- Une assistance à vos
côtés dans toutes les
situations : **aucune**
franchise kilométrique
- Votre assistance auto
connectée 24h/24
(géolocalisation de la
dépanneuse,...)
- La réparation **rapide et**
sans avance de frais de
votre véhicule grâce à un
réseau de 1600 garages
agréés et 80 experts

Votre référence devis d'assurance : **22077039402-1**

Votre référence client : **W3309956**

Votre contrat : **Auto Bonus Formule Maxi**

L'HISTORIQUE D'ASSURÉ DU CONDUCTEUR PRINCIPAL

Aux questions qui vous ont été posées préalablement à la souscription du contrat, vous reconnaissez avoir apporté les réponses suivantes :

1. LES ANTÉCÉDENTS (36 derniers mois)

ANTÉCÉDENTS		CONDUCTEUR PRINCIPAL		
		CRM DÉCLARÉ : 0.50		NOMBRE D'ANNÉES : 5
Avez-vous déjà été assuré ?	37 mois	0-12 mois : 13 mois	13-24 mois : 12 mois	25-36 mois : 12 mois
Avez-vous fait l'objet de l'une des sanctions suivantes :				
- Résiliation pour Alcoolémie/usage de stupéfiants ?		Non		
- Résiliation pour sinistre ?		Non		
- Résiliation non-paiement ?		Non		
- Résiliation pour fausse déclaration ? (art. L113-9, Code des assurances)		Non		
Le contrat a-t-il été :				
- Résilié pour défaut de pièces ?		Non		
- Invalidé pour nullité de contrat (art.L113-8 du Code des assurances) ?		Non		
- Résilié pour un autre motif?		Non		

2. LES SINISTRES

Au cours des 36 derniers mois, le souscripteur et/ou le conducteur principal ont-ils déclaré des sinistres ?

Le souscripteur et/ou le conducteur principal, n'ont déclaré aucun sinistre de quelque nature que ce soit au cours des 36 derniers mois.

3. LES INFRACTIONS

Au cours des 36 derniers mois, le souscripteur déclare que lui-même et/ou le conducteur principal désignés et/ou son conjoint/concubin/pacsé :

- n'ont pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait du permis du conduire ou d'une annulation du permis de conduire pour des faits en relation avec la conduite automobile,
- n'ont jamais été reconnu(s) par les forces de l'ordre dans un état d'imprégnation alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants non prescrits par une autorité médicale compétente,
- n'ont pas été poursuivi(s) pénalement pour délit de fuite,
- n'ont pas été condamné(s) pour : refus d'obtempérer, défaut d'assurance, délit de fuite suite à conduite avec un permis invalide.

Dans la négative, il convient de valider le tableau ci-dessous :

DATE	CONDUCTEUR	TYPE	SANCTIONS	TAUX
-	-	-	-	-

VOTRE SOUSCRIPTION EN 3 ÉTAPES

①

Vérifiez l'exactitude des informations renseignées

②

Signez les conditions particulières

③

Adressez-les à votre conseiller, accompagnées du comptant et des pièces indiquées ci-dessous

LES PIÈCES À JOINDRE

Règlement du comptant

Permis de conduire valide du ou des conducteurs déclarés :
Copie Recto/Verso
Copie formulaire Cerfa*
(n°14879*01)

*En cas d'obtention de permis hors UE et personne résident en France depuis moins d'un an

Certificat d'immatriculation valide :
Copie Recto

Relevé(s) d'information(s) du ou des conducteurs déclarés** :
Copie Recto

**Datés de moins de 3 mois concernant les 36 derniers mois d'antécédents
En cas de résiliation pour fausse déclaration non-intentionnelle (dossier incomplet), des frais de 20€ seront appliqués

Votre référence devis d'assurance : **22077039402-1**

Votre référence client : **W3309956**

Votre contrat : **Auto Bonus Formule Maxi**

L'HISTORIQUE D'ASSURÉ DU SECOND CONDUCTEUR

Aux questions qui vous ont été posées préalablement à la souscription du contrat, vous reconnaissez avoir apporté les réponses suivantes :

1. LES ANTÉCÉDENTS (36 derniers mois)

ANTÉCÉDENTS		CONDUCTEUR SECONDAIRE			
		CRM DÉCLARÉ : 0.50		NOMBRE D'ANNÉES : 5	
Avez-vous déjà été assuré ?	37 mois	0-12 mois : 13 mois	13-24 mois : 12 mois	25-36 mois : 12 mois	
Avez-vous fait l'objet de l'une des sanctions suivantes :					
- Résiliation pour Alcoolémie/usage de stupéfiants ?			Non		
- Résiliation pour sinistre ?			Non		
- Résiliation non-paiement ?			Non		
- Résiliation pour fausse déclaration ? (art. L113-9, Code des assurances)			Non		
Le contrat a-t-il été :					
- Résilié pour défaut de pièces ?			Non		
- Invalidé pour nullité de contrat (art.L113-8 du Code des assurances) ?			Non		
- Résilié pour un autre motif?			Non		

2. LES SINISTRES

Au cours des 36 derniers mois, le conducteur secondaire désigné a-t-il déclaré des sinistres ?

Le conducteur secondaire désigné, n'a déclaré aucun sinistre de quelque nature que ce soit au cours des 36 derniers mois.

3. LES INFRACTIONS

Au cours des 36 derniers mois, le conducteur secondaire désigné déclare qu'il :

- n'a pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait du permis de conduire ou d'une annulation du permis de conduire pour des faits en relation avec la conduite automobile,
- n'a jamais été reconnu par les forces de l'ordre dans un état d'imprégnation alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants non prescrits par une autorité médicale compétente,
- n'a pas été poursuivi pénalement pour délit de fuite,
- n'a pas été condamné pour : refus d'obtempérer, défaut d'assurance, délit de fuite suite à conduite avec un permis invalide.

Dans la négative, il convient de valider le tableau ci-dessous :

DATE	CONDUCTEUR	TYPE	SANCTIONS	TAUX
-	-	-	-	-

Si vous souhaitez souscrire à cette offre, contactez votre conseiller pour choisir votre niveau de garanties et votre fréquence de règlement et communiquez-lui les pièces indiquées.

LES INFORMATIONS AU SOUSCRIPTEUR

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle par tacite reconduction chaque année à sa date d'échéance principale le 19/07 sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et cas prévus aux Conditions Générales.

INFORMATION SUR LES TRAITEMENTS DE VOS DONNÉES PERSONNELLES RÉALISÉS PAR APRIL PARTENAIRES

Dans le cadre de votre demande d'assurance, APRIL Partenaires collecte et traite des données personnelles vous concernant en qualité de responsable de traitement (seule ou conjointement avec l'assureur). Pour en savoir plus sur ces traitements et sur les droits dont vous bénéficiez, consultez la Lettre d'information sur le Traitement de vos données personnelles qui vous a été fournie lors de votre parcours de souscription au contrat d'assurance.

EN CAS DE RÉCLAMATION

Vous souhaitez déclarer votre mécontentement à propos d'un contrat ou d'un service fourni par notre société ?

1. Tout d'abord, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel :

- par téléphone au 02 99 94 38 39
- ou par courrier à l'adresse APRIL Partenaires - Service Production – 15 rue Jules Ferry – BP 60307 -35530 FOUGERES

2. Si sa réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre demande à notre Service Réclamations :

- par mail : service.reclamation@april-partenaires.fr
- ou par téléphone : 02.23.51.03.07
- ou par courrier : APRIL Partenaires – Service traitement des réclamations – 15 rue Jules Ferry – BP 60307 -35530 FOUGERES

Nous nous engageons à vous apporter une réponse sous 10 jours ouvrables. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de ce délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai de traitement, qui ne pourra excéder 2 mois.

3. Si le désaccord persiste, vous pourrez, le cas échéant, saisir la Médiation de l'assureur :

- par courrier : La Médiation de l'Assurance - TSA 50 110 - 75 441 Paris cedex 09
- ou par voie électronique, en complétant un formulaire de saisine sur le site de la Médiation de l'Assurance : <http://www.mediation-assurance.org/> Rubrique : je saisis le Médiateur

Si vous avez souscrit votre contrat à distance, par internet, vous pouvez également saisir le médiateur en déposant une plainte sur la plate forme de la Commission Européenne pour la résolution des litiges, accessible à l'adresse suivante : <http://e.c.europa.eu/consumers/ord>

Par ailleurs, vous pouvez saisir l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 024 083 (www.orientas.fr)

Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 – <http://ACPR.banque-France.fr/accueil.html>.

Ces démarches ne vous empêchent pas d'engager d'autres procédures de recours si vous le souhaitez.

FACULTÉ DE RENONCIATION

Si vous êtes une personne physique et que vous avez souscrit ce contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, ces stipulations vous concernent.

Démarchage à domicile

Conformément à l'article L.112-9 du Code des Assurances relatif au démarchage à domicile, toute personne physique qui a fait l'objet d'un démarchage à domicile ou à sa résidence ou sur son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre, un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer, pendant le délai de 14 jours révolus à compter du jour de sa conclusion, sans avoir à justifier de motif ni à supporter des pénalités. La survenance d'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat durant le délai de renonciation de 14 jours, rend impossible l'exercice du droit de renonciation.

Vente à distance

Conformément à l'article L112-2-1 du Code des assurances, les contrats conclus à distance, c'est-à-dire, exclusivement conclus au moyen de « une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à, et y compris, la conclusion du contrat » disposent d'un délai de renonciation de quatorze jours calendaires révolus.

Si vous souhaitez user de cette faculté, il convient de nous retourner, sous 14 jours calendaires révolus à compter de la date de conclusion de votre contrat, l'ensemble des pièces du dossier de souscription signées (Dispositions Particulières, formulaire de recensement de vos besoins et exigences, autorisation de prélèvement) ainsi que les pièces justificatives réclamées.

La survenance d'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat durant le délai de renonciation de 14 jours rend impossible l'exercice du droit de renonciation. En cas de déclaration de sinistre effectuée pendant ce délai, vous devrez nous retourner l'ensemble des pièces signées ainsi que les justificatifs réclamés à la souscription.

Votre droit de renonciation

Pour exercer votre droit à renonciation dans les deux cas précités, vous pouvez utiliser le modèle de lettre ci-après, à adresser en lettre recommandée avec avis de réception ou en lettre recommandée électronique à APRIL Partenaires, 15 rue Jules Ferry BP 60307 35300 Fougères.

Lettre-type à nous adresser par lettre recommandée avec avis de réception :

« Je soussigné(e), (nom, prénom, adresse) déclare renoncer à mon contrat d'assurance conclu (à distance, par démarchage à domicile) le (date) et demande le remboursement de la cotisation déduction faite de la part correspondant à la période durant laquelle le contrat était en vigueur. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à compter de la date de réception de la présente lettre ».

Le remboursement interviendra dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre